

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion n°2021-363-DITP-03 sur le BOP DITP du programme 363 "Compétitivité" entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF) et le Service des Retraites de l'Etat (SRE)

Entre

Le Secrétariat général du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, représenté par Madame Anne Blondy-Touret, Secrétaire générale, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

Le Service des Retraites de l'Etat (SRE), représenté par M. Guillaume TALON, chef de service, désigné sous le terme de « délégataire »,

Ci-après collectivement désignées les « Parties » et individuellement une « Partie »,

Préambule

Les parties ont signé une convention de délégation de gestion ayant pour objet de définir un cadre général de collaboration en vue d'une participation financière du budget opérationnel de programme (BOP) « DITP » du programme 363 « Compétitivité », dont le responsable est la DITP, aux projets sélectionnés par la DITP dans le cadre du plan de relance.

L'article 5 de ladite convention stipule que « Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention » « fait l'objet d'un avenant ».

Au regard du déroulement des projets et du plan de relance, une modification de l'article 6 relatif à la durée de la convention est devenue nécessaire.

Les parties ont donc convenu de ce qui suit, les autres clauses demeurant identiques.

Article 1^{er}

La fin de validité de la convention de délégation de gestion est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Paris

Le délégrant, pour le Secrétariat général
des ministères économiques et financiers

Le chef du bureau SAFI2E,
Christian FALCONNET

Le délégataire, pour le Service des Retraites
de l'Etat (SRE)

Le secrétaire général Emmanuel GALLOIS